

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 98-349 DU 28 AOUT 1998

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

chargeant Monsieur Félix Essou DANSOU,  
ministre des Mines, de l'énergie et de  
l'hydraulique, de l'intérim du Président de la  
République pour compter du 28 août 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du  
gouvernement ;

VU le décret n° 98-345 du 24 août 1998 chargeant Monsieur Albert  
TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de  
la promotion de l'emploi, de l'intérim du Président de la République  
pour compter du 24 août 1998 ;

**DECRETE :**

**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Félix Essou DANSOU,  
ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique est chargé d'assurer son  
intérim.

**Article 2.-** Il est délégué à Monsieur Félix Essou DANSOU, durant cette  
période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

**Article 3** - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 AOUT 1998

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
absent, le ministre du Plan, de la restructuration  
économique et de la promotion de l'emploi,  
chargé de l'intérim,



**Albert TEVOEDJRE** .-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE 2 MMEH 2  
MINISTERES 17 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-